MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE
DE LA
POLICE NATIONALE

DIRECTION DES RESSOURCES ET DES COMPÉTENCES
DE LA POLICE NATIONALE

CADRE RESERVE A L'EXAMINATEUR

NOTE.....

SESSION DU.....

Pour la commission de surveillance
(Deux membres)

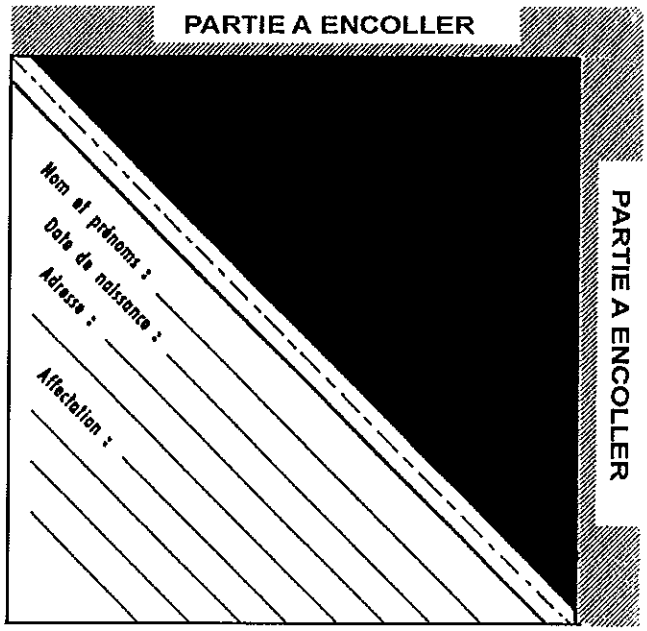

IDP

CONCOURS D'INGENIEUR
DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE LA POLICE NATIONALE

Session 2013

CONCOURS INTERNE

Droit pénal et procédure pénale

Troisième épreuve :

QUESTIONS A COURTES REPONSES PERMETTANT D'APPRECIER LES NOTIONS DU CANDIDAT EN DROIT PENAL ET PROCEDURE PENALE LIEES A L'ACTIVITE DE LA POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

Durée : 1 heure – coefficient 1
Note inférieure à 05 sur 20 éliminatoire

Ce questionnaire comporte 11 pages. Assurez-vous que l'exemplaire du sujet qui vous a été destiné comporte bien la totalité des pages.

Sous peine d'annulation *de leur épreuve, les candidats ne devront faire apparaître* ***aucun signe ou mention*** *pouvant permettre l'identification des copies et intercalaires.*

Question n° 1

Comment s'articulent les pouvoirs du juge d'instruction et du procureur de la République ?
(1,5 points)

Question n° 2

Quelles informations sont accessibles lors de la consultation du FNAEG ?
(1 point)

Question n° 3

Peut-on procéder à la signalisation biologique d'un individu après sa condamnation définitive ?
(1 point)

Question n° 4

Enregistrement au FNAEG et irresponsabilité pénale.
(1 point)

Question n° 5

Une personne de nationalité étrangère peut-elle voir son empreinte génétique enregistrée au FNAEG ?
(1 point)

Question n° 6

Les mentions obligatoires à l'établissement de la fiche relevée de traces en vue d'une insertion au FAED.
(1,5 points)

Question n° 7

Pour que la tentative d'une infraction soit punissable, quels éléments doivent être réunis ?
(1,5 points)

Question n° 8

Comment s'opère la saisie des données informatiques à l'occasion d'une perquisition ?
(1 point)

Question n° 9

Les magistrats sont-ils liés par les conclusions des experts ?
(1 point)

Question n° 10

Définition de l'état de nécessité.
(1,5 points)

Question n° 11

La mise en mouvement de l'action publique.
(1,5 points)

Question n° 12

Une personne qualifiée requise par un OPJ dans le cadre d'une enquête de flagrant délit, doit-elle prêter serment ?
Justifier votre réponse.
(1 point)

Question n° 13

Expliquer le caractère exclusif de la commission rogatoire.
(1 point)

Question n° 14

Le juge d'instruction peut-il demander à l'expert son avis sur des points de droit ?
(0,5 point)

Question n° 15

Intérêt de la distinction entre infraction d'habitude et infraction instantanée ?
(1 point)

Question n° 16

La sanction disciplinaire est-elle exclusive d'une sanction judiciaire ?
Justifiez votre réponse.
(1 point)

Question n° 17

Citez les mesures de protection du témoin ?
(1 point)

Question n° 18

Quel est le principe de la compétence territoriale d'un OPJ ?
(1 point)